un aperçu indiquant le revenu de l'Ile du Prince-Edouard; cet état m'a été transmis depuis la clôture du débat sur la confédération du Canada et des provinces maritimes. L'hon. député de Nisgara a semblé ne pas ajouter foi à ce que j'affirmais sur ce sujet en particulier, et je quis heureux de me trouver en position de pouvoir convaincre cet hon. monsieur, que l'assertion que je fis l'autre jour est parfaitement corroborée par le document authentique que je tiens actuellement en mes mains.—C'est le "Rapport du Contrôleur des Douanes et Statistiques diverses," de cette colonie pour l'année 1863. L'on y trouve que le revenu total de cette île pour cette année-là, fut de £61,668 14s. 4d., monnaie courante de l'île, égale à £41,125 16s 3d. sterling, accusant une augmentation de près de 35 pour cent sur l'année précédente. L'hon. membre a prétendu qu'il était impossible qu'une pareille somme eut été réalisée, et qu'elle devait en grande partie provenir des sources locales. Or, le montant retiré de l'accise et des droits d'importation en 1863, fut de £46,057 6s. 7d., monnaie courante de l'île; du bureau de poste, £1,590; et des honoraires de la douane, £71 9s. 9d.; en totalité, £47,718 16s. 4d., monnaie courante de l'île, ou environ £32,000 sterling, équivalant à \$156,000 environ. Il y a encore plusieurs autres sources de revenu, mais j'ai choisi ces trois là, vu qu'elles devront tomber dans le trésor du gouvernement général; et il peut y en avoir d'autres encore. Mais l'on verra toujours que ces chiffres s'élèvent à la somme à laquelle j'ai porté le revenu que l'île devra verser dans la caisse publique de la confédération.

L'Hon. M. CURRIR—Je n'ai pas voulu mettre en doute l'exactitude des chiffres donnés par l'hon. commisaire des terres de la couronne; j'ai seulement manifesté mon étonnement quand je comparai cette somme à celle des années précédentes. L'hon. commissaire des terres de la couronne voudrait-il me dire quelle est la partie de ces importations qui provient de l'étranger et celle qui provient des provinces qui doivent entrer dans la confédération, vu qu'après l'union l'on ne retirera pas de revenus de ces dernières?

L'Hon. M. CAMPBELL—Il existe des tableaux qui font voir les importations et les exportations; or, les importations des pays suivants étaient, en 1863:

Nouveau-Brunswick	19,975	3	11
Terreneuve	1,865	15	3
Bermudes et Indes Occidentales	3,969	5	7
Saint-Pierre	292	11	3
Canada	6,152	8	3
Iles de la Magdeleine	302	3	0
Etats-Unis	71,103	0	8

Total, sterling.....£293,431 4 11

En déduisant des chiffres qui précèdent, les importations de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terreneuve et du Canada, se montant à £94,883 18s. 10d., la balance de £200,000 provient entièrement des importations de l'étranger qui, à ce titre, seraient tenues de payer des droits au gouvernement général. Les exportations ont été de £209,472 9s. 6d., auxquels doit être ajoutée la valeur de 24,991 tonneaux représentant les navires construits dans l'Île, qui, à £5 sterling le tonneau, est égale à £124,955--et porte l'avoir à £334,427 9s. 6d. contre £293,431 4s. 11d. au débit, laissant ainsi une balance de £40,996 4s. 7d., en faveur de cette colonie en 1863. (Coutez!) (L'hon, membre remet ici le rapport à l'hon. M. Currie, qui après l'avoir examiné, semble concourir dans la déclaration faite par l'hon. commissaire des terres de la couronne.)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

MARDI, 28 février 1865.

M. DUNKIN, continuant son discours d'hier: -M. l'ORATEUR: lorsqu'hier, grâce à la bienveillance de la chambre, je reprenais mon siège, j'étais à comparer le système constitutionnel de la confédération projetée avec la constitution des Etats-Unis en premier lieu, et celle de la Grande-Bretagne en second lieu. J'avais disposé de plusieurs des principaux points de comparaison ; et la chambre se rappellera, sans doute, que j'avais établi une comparaison entre la composition de la chambre des communes que l'on propose de nous donner et celle de la chambre des représentants des Etats-Unis. J'ai cherché à démontrer, et je pense avoir réussi à le faireque nous nous éloignions absolument des principes sur lesquels repose la chambre des communes en Angleterre, et que nous nous étions appropriés mal à propos les parties les moins utiles de la constitution de la chambre